



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 27 OCTOBRE 2022 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle de l'Hôtel de ville le **jeudi 27 octobre 2022** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Gabriel Huard, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent (en présentiel) :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller.

- Monsieur McNaughton s'est joint à la séance extraordinaire à partir du point 4 par voie de Zoom.

2022-10-318

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2022-10-319

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2022-10-320

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Destitution – Directeur des travaux publics et gestion des bâtiments
5. Affaires nouvelles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-10-321

4. DESTITUTION – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste cité en rubrique a été rencontré le 26 octobre 2022 à 13 h 30 à l'hôtel de Ville par le directeur général;

CONSIDÉRANT les motifs sérieux exposés au titulaire du poste ainsi qu'au conseil municipal par le directeur général;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE DESTITUER à l'emploi du directeur des travaux publics et gestion des bâtiments.

5. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2022-10-322

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 20 h 25.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier